



# Érismature rousse

(*Oxyura jamaicensis*)

## Contrôle des populations d'Érismature rousse en France

### Office national de la chasse et de la faune sauvage

#### ■ Direction des études et de la recherche – Délégation Bretagne-Pays de la Loire

■ Établissement public sous la double tutelle des ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture.

■ Cinq missions principales répondant aux axes majeurs du Grenelle de l'environnement :

- police de l'environnement et de la chasse ;
- études et recherches sur la faune sauvage et ses habitats ;
- appui technique et conseil ;
- évolution de la pratique de la chasse et mise au point de pratiques de gestion des territoires ruraux respectueuses de l'environnement ;
- organisation et délivrance de l'examen du permis de chasser.

■ La délégation interrégionale Bretagne-Pays de la Loire s'étend sur neuf départements, regroupant 130 agents.

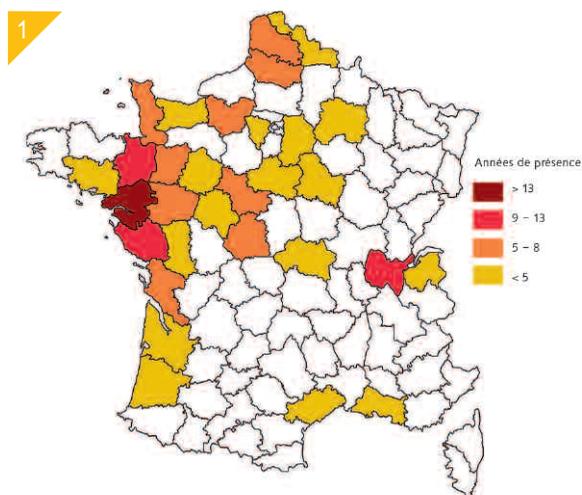
■ Contact : direction des études et de la recherche - jean-baptiste.mouronval@oncfs.gouv.fr, délégation interrégionale Bretagne-Pays de la Loire - jean-francois.maillard@oncfs.gouv.fr.

### Site d'intervention

■ La présence en Europe de l'Ouest de l'Érismature rousse, petit canard plongeur américain, résulte d'introductions en milieux naturels en 1953 d'individus échappés d'élevage dont celui du *Wildfowl and Wetlands Trust* à Slimbrigde (Royaume-Uni).

■ La présence de l'Érismature rousse en France est attestée en 1974 et les premières preuves de nidification datent de 1988 (Perennou, 1997) avec la présence régulière de nicheurs potentiels dans la région des Pays-de-la-Loire, en particulier en Mayenne et en Loire-Atlantique (lac de Grand-Lieu).

■ Depuis la mise en place d'un monitoring et des opérations d'éradication en 1997 par l'ONCFS et ses partenaires, la présence de l'Érismature rousse a été relevée sur 75 sites répartis dans 30 départements. La Loire-Atlantique, la Mayenne, la Vendée, et l'Ille-et-Vilaine constituent les bastions de l'espèce.



1- Localisation des observations d'Érismature rousse en France depuis 1997.

■ En période hivernale (novembre-février), la quasi-totalité des individus sont observés sur le Lac de Grand-Lieu en Loire-Atlantique, où le pic d'abondance est atteint en décembre (Reeber, 2012). L'évolution des effectifs hivernaux depuis 1997 montre une forte croissance jusqu'en 2007, suivi d'une décroissance rapide. Cette décroissance coïncide avec la baisse des effectifs au Royaume-Uni, en réponse à un intense effort d'éradication mené dans ce pays.

### Nuisances et enjeux

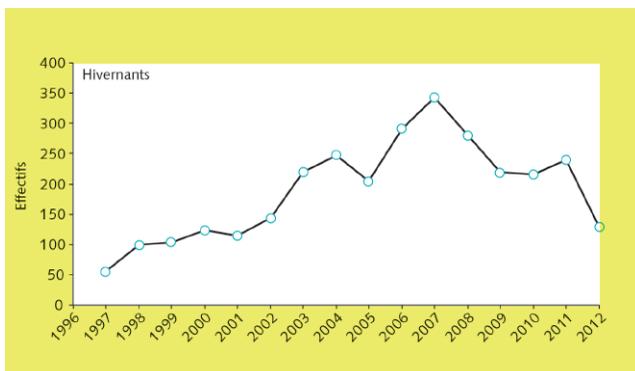
■ Le potentiel invasif de l'Érismature rousse est significatif car, au Royaume-Uni, moins de dix ans après son introduction, ses effectifs étaient estimés à 350 individus, pour atteindre près de 6 000 avant que des mesures d'éradication soient mises en place au début des années 2000.

■ Outre son fort potentiel invasif, la présence de l'Érismature rousse en Europe est problématique car elle s'hybride avec l'Érismature à tête blanche et compromet ainsi la survie à long terme de cette seconde espèce (Muños-Fuentes et al. 2007).

■ Avec une population constituée probablement de moins de 15 000 individus répartis en trois noyaux principaux – Est-Méditerranée ; Asie de l'Ouest/Sud-Ouest ; Espagne-Maroc et Afrique du Nord – l'Érismature à tête blanche est considérée comme menacée et fait l'objet d'un plan d'action européen.

■ L'hybridation avec l'Érismature rousse est considérée comme la principale menace pour la survie de l'Érismature à tête blanche, en particulier en ce qui concerne la population du Sud-Ouest de l'Europe (Hughes *et al.*, 2004).

Évolution des effectifs hivernants d'Érismature rousse en France (1996-2012).



2- Mâle d'Érismature à tête blanche.

## Interventions

■ La prise de conscience de cette menace a été suivie en 1992 de la mise en place d'une stratégie de monitoring et d'actions, parmi lesquelles l'évaluation de la faisabilité d'une éradication.

■ Les essais d'éradication menés au Royaume-Uni et en Espagne s'avérant très rapidement fructueux, il fut décidé de généraliser ces approches validées à l'ensemble des pays européens dont la France. Ainsi, la France s'est engagée à éradiquer l'Érismature rousse d'ici 2015. Il s'agit en effet de répondre aux obligations internationales auxquelles elle a souscrit, et notamment à la recommandation de la Convention de Berne sur l'éradication de l'Érismature rousse dans le Paléarctique occidental, mais aussi de manière plus générale aux recommandations de nombreux instruments internationaux relatifs à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

■ Depuis 1997 près de 1 200 oiseaux ont été prélevés dont plus de la moitié sur le lac de Grand-lieu par le personnel de la réserve naturelle.

### ■ Suivi des populations et rapportage

■ Les actions de monitoring des populations d'Érismature rousse ont été mises en place dès 1996 avec pour objectifs :

- d'estimer la taille de la population nicheuse grâce à des dénombrements estivaux ;
- d'évaluer la taille de la population hivernante ;
- d'évaluer l'efficacité des actions d'éradication.

■ Pour ce faire, des enquêtes spécifiques sont menées, auxquelles s'associent des réseaux d'observateurs dans le cadre des suivis plus généraux des oiseaux d'eau, menés en partenariat avec le monde cynégétique, les suivis naturalistes et les suivis des gestionnaires d'espaces protégés.

■ Les observations faites dans le cadre de ces enquêtes comme les observations menées tout au long de l'année conduisent à des opérations de destruction par les agents assermentés de l'ONCFS ou par ceux de la réserve naturelle nationale du Lac de Grand Lieu sur ce territoire.

■ Les traitements des données issues des protocoles et l'animation nationale



sont réalisés par la direction études et recherche de l'ONCFS pour être retransmis vers le ministère en charge de l'écologie dans le cadre de son rapportage européen.

### ■ Opérations de destruction

■ L'arrêté ministériel du 12 novembre 1996 permet le tir en tout lieu et tout temps des Érismaires rousses par les agents assermentés de l'ONCFS et des réserves naturelles.

■ Les actions de destruction se font toujours avec l'accord des propriétaires d'étangs.

■ Deux méthodes principales sont employées en fonction de la configuration du site et de la période.

■ Le tir à l'affût à moyenne et longue distance :

- pratique individuelle ou en duo ;
- lorsque les oiseaux sont cantonnés en période de reproduction ;
- usage d'une carabine 22 Long Rifle munie d'un silencieux (limitation du dérangement) et d'une lunette de visée à grossissement ;
- tireurs embusqués dans la végétation ;
- sécurité maîtrisée.

■ Le rabat et le tir à courte distance :

- pratique en groupe ;
- rabat des oiseaux par bateau ou canoë vers des tireurs embarqués ou à terre ;
- essentiellement en période de mue et/ou d'hivernage (oiseaux regroupés) ;
- tir au fusil de chasse calibre 12, grenaille d'acier ;
- coordination indispensable pour assurer le déroulement des actions en toute sécurité.

## Résultats et bilan

### ■ Résultats

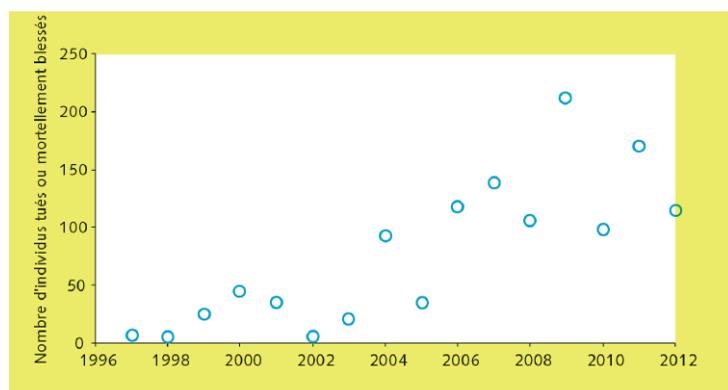
■ La population hivernante d'Érismature rousse semble décliner en France.

■ Ce déclin est très certainement lié aux efforts conjoints d'éradication en France et surtout au Royaume Uni où l'effectif est passé de 6 000 individus au début des années 2000 à environ 130 aujourd'hui.

■ Malgré les efforts d'éradication, les effectifs nicheurs n'ont pas connu la même réduction (estimés à 40 unités), mais l'expansion numérique et spatiale de l'espèce semble être jugulée.

■ L'aire de distribution se limite à six ou sept départements, en particulier dans les Pays de la Loire.

Évolution du nombre d'Érismaires rousses tirées en France (1997-2012).  
Source : Caizergues et Maillard, 2013.



3- Tir à l'affût.

4- Rabattage des oiseaux.

5- Suivi et actions de gestion de l'Érismature rousse par les agents de l'ONCFS sur le Lac de Grand-Lieu.

6- Plaquette de sensibilisation sur l'Érismature rousse.

## Perspectives

- Un plan national de lutte demandé par le ministère en charge de l'écologie est en cours de finalisation par l'ONCFS afin d'atteindre les objectifs internationaux.
- Les actions de régulation entreprises depuis une quinzaine d'années suggèrent quelques pistes d'amélioration de la stratégie de lutte :
  - améliorer la détection de la population nicheuse, notamment sur des sites marginaux ;
  - augmenter les moyens humains et financiers dédiés à la lutte ;
  - développer des méthodes de lutte complémentaire (appelants, float tubes par exemple) ;
  - privilégier les tirs des femelles plus discrètes lorsque les couples sont fixés ;
  - travailler sur la réglementation, la sensibilisation et l'information des détenteurs légaux d'Érismature rousse.

## Valorisation des actions

- Actions de suivi et de gestion présentées lors de *workshop* internationaux (Royaume Uni 2007, France, 2008 et Espagne 2010).
- Dépliant sur l'Érismature rousse réalisé par l'ONCFS et le ministère chargé de l'écologie en 2012.
- Articles dans la revue *Faune sauvage* de l'ONCFS.
- Présentation des méthodes de gestion et des résultats lors de formations et d'évènements nationaux.

Rédaction : Alain Caizergues, Jean-François Maillard et Jean-Baptiste Mouronval, ONCFS

### Pour en savoir plus

- Site internet de l'ONCFS : [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)
- Caizergues A., Maillard J.-Fr. 2013. Invasions biologiques et biodiversité : l'éradication de l'Érismature rousse en Europe. *Faune sauvage*, 300 : 14-18.
- Maillard J.-Fr. et Fontaine V. 2013. L'Érismature rousse *Oxyura jamaicensis* ou quand la survie d'une espèce autochtone est menacée par l'introduction d'une proche cousine... Journées d'échange sur les espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire, Tours 29-30 octobre 2013. 23 pp.
- Caizergues A., Fontaine V. et Simon L. 2012. La gestion de l'Érismature rousse dans l'Ouest de la France. In Sarat E. (coord.) 2012. Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128 pp.
- Hughes B., Henderson I. S., Robertson A. W. 2006. *Conservation of the globally threatened white-headed duck, Oxyura leucocephala, in the face of hybridization with the North American ruddy duck, Oxyura jamaicensis: results of a control trial.* *Acta zoologica Sinica*, 52: 576-578.
- Pérennou C., Dubois P.J., Hughes B. 1997. L'Érismature rousse (*Oxyura jamaicensis*) : une introduction problématique d'oiseau dans les milieux aquatiques. *Bulletin Français de la Pêche et de la Pisciculture*, 344-345: 143-151.
- Reeber S. 2012. Rapport d'activité du Lac de Grand-Lieu. Société nationale de protection de la nature, 33 pp.
- Munos-Fuentes, V., C. Vila, A. J. Green, J. J. Negro, et M. D. Sorenson. 2007. *Hybridization between White headed Ducks and Introduced Ruddy Ducks in Spain.* *Molecular Ecology* 16 (3): 629-638.

